

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL n°2023/025**

**L'an deux mil vingt-trois, le trois du mois de mai à 20h30**, le Conseil municipal de la Commune de Sainte-Livrade-sur-Lot dûment convoqué **le vingt-sept avril deux mille vingt-trois**, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil municipal de Sainte-Livrade-sur-Lot, sous la présidence de Monsieur Pierre-Jean PUDAL, Maire.

**Présents** : M. PUDAL Pierre-Jean, M. Jacques BORDERIE, Mme VIEIRA Maria de Lurdes, M. FORGET André, Mme DEVAUX Régine, M. BEHAGUE Patrick, Mme CUFFEZ-FAURE Liliane, Mme CHARBONNIER Angélique, Mme KICHI Yamina, Mme DARGEIN Carole, M. DAYNES Michel, Mme MOMBOUCHET Brigitte, M. PASQUET Michel, , Mme ROBIN Catherine, M. Philippe SALAND, M. FAURE Gérard, M. SARRAZIN Pascal, Mme REZZOUG Allison, M. FOLEY Franck, Mme COUZY BARBOSA Amandine, Mme GADY Céline, M. DACQUIN Pierre, M. ORTIZ Antoine, M BRUGERE Jean-François, Mme BRINSTER Alexandra

**Excusés ayant donné pouvoir :**

M. LASSARRADE Jean-Jacques à M. Philippe SALAND  
Mme FORSANS Nicole à Mme DEVAUX Régine  
M. PEREUIL Jean-Paul à M. ORTIZ Antoine  
Mme MELIET Karine à M BRUGERE Jean-François

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 25

QUORUM : 15

**Secrétaire de séance** : M. FOLEY Franck

**Objet** : **Approbation et accord du conseil municipal de la commune de Sainte-Livrade-sur-Lot sur les conditions d'acquisition et de gestion d'un immeuble mixte, par l'Établissement Public Foncier Nouvelle Aquitaine (EPFNA)**

**Nomenclature : 3.1**

*Rapporteur : M. BEHAGUE.*

**Vu** le Code de l'urbanisme, notamment ses articles L. 300-1, L. 321-1 à L. 321-13 et R. 321-1 à R. 321-25.

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2121-29 et suivant, et l'article L. 2241-1.

**Vu** le décret n° 2008-645 du 30 juin 2008 dans sa version modifiée par le décret n°2017-837 du 5 mai 2017 portant création de l'Établissement Public Foncier de Nouvelle-Aquitaine (EPFNA).

**Vu** la délibération de la Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois n°141-2018 en date du 20 décembre 2018, approuvant le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (tenant lieu de PLH) et modifié en date du 17 décembre 2019 n°150-2019 et modifié en date du 30 septembre 2021 n°130-2021.

**Vu** la convention de réalisation n°47-22-080 pour la redynamisation du centre ancien, signée en date du 20 septembre 2022 entre Sainte-Livrade-sur-Lot et l'EPF de Nouvelle Aquitaine.

**Considérant que** la commune est actuellement dans une démarche d'amélioration de l'attractivité résidentielle du territoire. Après avoir ciblé ces immeubles mixtes vacants et dégradés situés dans cœur de ville, un périmètre et une stratégie d'intervention a été défini, permettant de cibler et de prioriser les fonciers à acquérir pour une intervention publique. A ce titre, les missions confiées à l'EPFNA ont pour objectif d'accompagner la commune dans un projet de programme mixte, permettant de réhabiliter un bien pour y créer des logements et un local commercial.

**Considérant que** la convention de réalisation n°47-22-080 a pour objet de confier à l'EPFNA les missions visant à négocier, acquérir et porter des fonciers, nécessaire à la réalisation du projet de la commune de Sainte-Livrade-sur-Lot.

**Considérant que** la convention de réalisation autorise notamment l'EPFNA à réaliser des acquisitions foncières au sein d'un périmètre strictement défini.

**Considérant que** dans ce cadre l'EPFNA envisage de procéder à l'acquisition de la propriété ci-après présentées et selon les modalités financières qui suivent :

**Les biens, objets des présentes :**

**Immeuble 1 :**

Parcelle	Lieu-dit ou adresse	Surface	Nature	Zonage PLU
AM n° 167	5 rue Eulalie Bonnal	0 ha 00 a 89 ca	bâti	U

**Le prix :**

La vente aura lieu moyennant le prix de **20 000 euros (VINGT MILLE EUROS)**, pour un bien entièrement libre de location ou occupation et de tous encombrements quelconques.

**Immeuble 2 :**

Parcelle	Lieu-dit ou adresse	Surface	Nature	Zonage PLU
AM n° 231	3 rue Eulalie Bonnal	0 ha 01 a 69 ca	bâti	U

**Le prix :**

La vente aura lieu moyennant le prix de **20 000 euros (VINGT MILLE EUROS)**, pour un bien entièrement libre de location ou occupation et de tous encombrements quelconques.

**Conditions de gestion du bien acquis :**

Les biens acquis par l'EPFNA seront sécurisés, par l'EPFNA avant toute mise à disposition.

Les biens acquis par l'EPFNA seront ensuite mis à disposition de la commune via la signature d'une Convention de Mise à Disposition.

**Considérant que** cette acquisition répond à l'objectif d'intérêt général du projet de la commune de Sainte-Livrade-sur-Lot.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide avec 23 pour et 6 abstentions**

- **D'approuver**, les deux acquisitions et les conditions des acquisitions et de gestion de l'immeuble référencé ci-dessus et moyennant le prix de 20 000 € pour chaque acquisition.
- **D'autoriser** M. le Maire de signer tous documents et de prendre toutes décisions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Sainte-Livrade-sur-Lot, le 3/05/2023

Le Maire,  
Pierre-Jean PUDAL



Le secrétaire de séance  
Franck FOLEY



Publié le :